



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Tourisme

Réponse / Candidature

- Acte d'engagement des offres
 - Dossier de candidature
 - Mémoire technique
 - Proposition financière



FORMATIONS



TRAJECTOIR*ES*
Tourisme

PÔLE PROFESSIONNALISATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SOMMAIRE

	Page
I - Acte d'engagement des offres	3
II - Dossier de candidature	4
1) Identification du candidat	
2) Attestations sur l'honneur :	
- Attestation de « vigilance »	
- Attestations sociales et fiscales	
- Régularité de l'emploi des travailleurs étrangers	
- Casier judiciaire	
3) Certification(s)	
III - Mémoire technique	4
1) Programme de la formation (1 par lot)	
2) Exemple de séquençage (1 par lot)	
3) CV du ou des formateurs	
4) Références du candidat	
IV - Proposition financière	5

Réponse / Candidature

I- Acte d'engagement des offres

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

.....
.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte¹ ;

agissant pour le compte de la société² :

.....
.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- après avoir pris connaissance du règlement du marché et du cahier des charges et des documents qui s'y réfèrent
- et après avoir fourni les pièces prévues à l'article 45 du Code des marchés publics,

Je m' **ENGAGE** ou j' **ENGAGE** le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des charges, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies :

Lot(s) n° :

Proposition financière (merci de mentionner les frais de déplacements s'ils sont différents selon le lieu de formation) : HT*

*Assujetti à la TVA

OUI

NON

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

II – Dossier de candidature

1) Identification du candidat

Raison sociale :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

N° de SIRET :

N° déclaration d'activité :

Chiffres d'affaires 2017 :

Chiffres d'affaires 2018 :

Nom et Prénom du responsable légal :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom du responsable de projet :

Téléphone :

Courriel :

2) Attestations sur l'honneur

Le candidat s'engage à fournir dans sa réponse les attestations sur l'honneur concernant :

- La régularité de sa situation vis-à-vis des obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) et fiscales (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés)
- La Régularité de l'emploi des travailleurs handicapés et étrangers (Attestation de « vigilance »)
- Son casier judiciaire (extrait)

3) Certification(s)

Le candidat, s'il est engagé dans une démarche qualité (certification, Datadock) peut intégrer dans sa proposition tout élément de preuve à ce sujet. Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme y attachant une attention particulière.

III – Mémoire technique

4 éléments constituent le mémoire technique :

- Le programme de la formation à détailler par demi-journée en modules de formation (Annexe A)
- Le séquençage d'un des modules de formation (Annexe B)
- Le CV du ou des formateurs (Annexe C)
- Les références du candidat (Annexe D)

Les annexes A, B et C sont à renseigner pour chaque lot si le candidat se positionne sur plusieurs lots.

4) Proposition financière

L'offre doit être exprimée en coût/jour pour chaque lot. Le tarif sera valable pour l'année 2020, 2021 et 2022 en cas de reconduction du lot.

Si le coût diffère en fonction du lieu de la session (coûts liés au frais de déplacement), le tarif doit préciser le coût pour chaque session en fonction des lieux et faire apparaître les frais de déplacement.

Le candidat indiquera s'il est ou non assujetti à la TVA.

Pour rappel, 700€ à 1000€ HT par jour **selon la nature de la formation**, et les prix généralement constatés sur le marché de la formation continue en région.

A titre exceptionnel, un dépassement pourra être admis en fonction de la qualité de la proposition et du profil des intervenants.

Le prix doit comprendre tous les frais afférents à l'action (déplacement, frais de conception, frais pédagogiques, frais de reproduction...)

Un changement éventuel du lieu initial, **au sein d'un même département**, ne saurait entraîner de surcoût, notamment au titre des déplacements.